Compte rendu de réunion du conseil municipal

Séance du mardi 7 mars 2023

Le **mardi 7 mars 2023** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 1er mars 2023, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, DESVAGES Serge, LEBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, COULLERAY Didier, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, LEVEZIEL Adeline, ENÉE Jennifer, LECOEUR Benjamin, HERVIEU Jean-Claude.

Absents excusés : Christelle GAUTIER donnant pouvoir à Magali BOUILLON, Marlène BRIARD donnant pouvoir à Jean-Claude HERVIEU, M. Gregory ASSELIN, Aurélie JAVALET donnant pouvoir à Jennifer ENEE, Chantal HOREL-DELVILLE, MARIE Romain, LERENARD Jacky
Absents non excusés : LIENARD Edwige, Laetitia VILLAIN, Marie-Astrid LEREBOURS

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoir : 3
Nombre de voix délibérantes : 20

M. Didier COULLERAY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

➢ *D-2023-017 : Validation du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2023*

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2023, les membres du conseil municipal l'adoptent à la majorité (un contre-19 pour)

➢ *D-2023-018- dépenses à engager avant le budget primitif*

M. Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré pour lister les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif les 17 et 31 janvier 2023 (D-2023-016 et D-2023-005).

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (vote du 17/01/2023-D-2023-005) modifiée par la délibération N° D-2023-016 (vote du 31/01/2023)

Article	Intitulé	Montant
2188	Armoire réfrigérée salle des fêtes de la LMSV	1 800,00 €
2184	Desserte pour mediathèque	96,00 €
2131	Columbarium cimetière de Saint-Romphaire	2 800,00 €
2131	Brûleur chaudière fuel salle des fêtes St Romphaire	718,68 €
2131	Reprise pierres sur les baies 1 et 3 de l'église de Gourfaleur	432,00 €
sous-total compte 21		**5 846,68 €**
TOTAL des autorisations de dépenses :		**5 846,68 €**

Compte tenu que le conseil municipal peut engager les dépenses avant le budget primitif les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT,

Compte tenu que la somme engagée au chapitre 21 du budget primitif 2022 est de 718 693

Compte tenu que la somme engagée, au budget primitif 2022, au compte 2188 est de 44 668.44 €, au compte 2184 est de 23 100 €, au compte 2131 est de 212 438.97 €

Le tableau des dépenses d'investissement avant le vote du budget proposé se présente ainsi ainsi :

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (vote du 07/03/2023-D-2023-018)

Article	Intitulé	Montant TTC
2131 AFF GEN	huisseries mairie Le Mesnil-Herman	2 319,00 €
2132-LOGT	radiateur sèche serviette	308,00 €
2152-voirie	marquage au sol (signalisation agglomération)	2 244,00 €
2188-EV AT	cafetière atelier	27,00 €
2188-ECO	aspirateur école	240,00 €
2188-GAR	aspirateur garderie	240,00 €
2188-EV AT	outillage atelier	450,00 €
2188	armoire réfrigérée salle des fêtes de la LMSV	1 800,00 €
2184	desserte pour mediathèque	96,00 €
2131	columbarium cimetière de Saint-Romphaire	2 800,00 €
2131	brûleur chaudière fuel salle des fêtes St Romphaire	718,68 €
2131	reprise pierres sur les baies 1 et 3 de l'église de Gourfaleur	432,00 €

sous-total compte 21		**11 674,68 €**
TOTAL des autorisations de dépenses :		**11 674,68 €**

- ***D-2023-019- Subvention 2023***

Après avoir étudié le montant des subventions accordées aux associations en 2022, le conseil municipal sur proposition de la commission finances, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Pour mémoire ci-dessous les subventions 2022 :

Proposition de subventions pour l'année 2023

	GOURFALEUR	LA MANCELLIERE	SAINT SAMSON	SAINT ROMPHAIRE	SOULLES	MESNIL HERMAN
APE de Saint Samson			800 €			
Association saint Jean (La Mancellière)			170 €			
Comité de jumelage (St Romphaire)			205 €			
La Samsonnaise			575 €			
Les bielles du pont Hain			160 €			
Paroisse Ste Marie			100 €			
Union des commerçants de Bourgvallées			250 €			
Secours catholique			250 €			
Animathèque			800 €			
Un monde tout est poupée			150 €			
Club de l'amitié (anciens)	260 €	170 €	230 €	205 €	105 €	115 €
Comité des fêtes	370 €	170 €	250 €	*205 €*	660 €	150 €
Comité des fêtes - location tables						
Comité des fêtes - section musique			250 €			
Gymnastique volontaire			160 €		105 €	
Société de chasse		170 €	160 €		105 €	
TOTAL	**7 300,00 €**					

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

- ***D-2023-020- vente deux pulvérisateurs :***

M. Le Maire informe que l'entreprise JARDIFLORA est intéressée pour acheter d'occasion à la commune chaque pulvérisateur 150 € soit 300 € au total. Les opérations de sortie d'actifs seront budgétisées au BP 2023.
Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

- **D-2023-021-Tarif location salles des fêtes en semaine**

M. Le Maire rappelle la délibération du 27 septembre 2022 (D-2022-076) lors de laquelle les tarifs suivants ont été fixés et souhaitent la modifier afin de permettre des locations en semaine :

Le tarif de location en semaine est identique au tarif week-end. Nous avons actuellement une demande sur Saint-Romphaire pour un repas en semaine.

Le tableau tarifaire proposé est donc modifié :

A compter du 01/01/2023	conditions de location	Tarifs habitants de Bourgvallées et agents communaux	Tarifs extérieurs
Saint Samson de Bonfossé (le gaz est inclus dans la location)	location avec repas	220,00 €	330,00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0,00 €	210,00 €
	vin d'honneur	60,00 €	90,00 €
	vin d'honneur préau école	40,00 €	70,00 €
	caution	400,00 €	400,00 €
	électricité	0,30 € / kwh	0,30 € / kwh
Saint Romphaire (le gaz est inclus dans la location)	location avec repas	250,00 €	380,00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0,00 €	240,00 €
	vin d'honneur	75,00 €	120,00 €
	électricité et gaz non facturé	0,30 € / kwh	0,30 € / kwh
La Mancellière Sur Vire	location avec repas grande salle	230,00 €	350,00 €
	Grande salle location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0,00 €	210,00 €
	vin d'honneur grande salle	60,00 €	90,00 €
	le couvert	1,50 €	1,50 €
La Mancellière Sur Vire Petite salle	petite salle (près de la mairie)	90,00 €	135,00 €
	petite salle location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0,00 €	80,00 €
	vin d'honneur petite salle	40,00 €	60,00 €
	chauffage pour chaque salle	0.30 € / Kw	0.30 € / Kw
Gourfaleur	du samedi 9h au dimanche 18h	200,00 €	300,00 €
	du samedi 9h au dimanche 11h	150,00 €	220,00 €
	location avec repas semaine grande salle	200,00 €	300,00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0,00 €	190,00 €
	cafétéria + cuisine	70,00 €	100,00 €
	cafétéria + cuisine 2 jours	80,00 €	120,00 €
	vin d'honneur	60,00 €	90,00 €
	chauffage pellets	0,17 €/kwh	0,17 €/kwh
	électricité	0.30 € / Kwh	0.30 € / Kwh
Le Mesnil Herman	week end	90,00 €	135,00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	60,00 €	80,00 €
	vin d'honneur	40,00 €	60,00 €
	couvert	1,50 €	1,50 €
	salle de réunion	35,00 €	45,00 €
	chauffage / électricité	0.30 € / Kw	0.30 € / Kw
Soulles (l'électricité est compris dans la location)	week end	250,00 €	370,00 €
	location 1 journée en semaine 8h-18h (associations- réunions)	0,00 €	240,00 €
	vin d'honneur	80,00 €	120,00 €
	vaisselle / couvert	1,50 €	1,50 €

une caution de 400 € est demandée par salle
les utilisations de salles après les inhumations sont gratuites.
si les salles sont rendues sales un forfait de 35 € sera appliqué pour le ménage.
Les associations du territoire de Bourgvallées peuvent disposer des salles gratuitement

les locations "1 journée en semaine" 8h-18h (associations-réunions) tarifées auront lieu **les mardi, mercredi et jeudi**.

Les tarifs et modalités suivantes sont inchangées (référence D-2022-076) :

Les utilisations de salles après les inhumations sont gratuites pour les habitants de Bourgvallées.

Les dates et heures d'état des lieux ne représentent pas le planning réel des locations des salles des fêtes. Cette phrase sera précisée dans le contrats.

Si les salles et leurs abords, lors de l'état des lieux de sortie, sont rendues dans un état de propreté insatisfaisant, la collectivité facturera un forfait de 35 € au titre de l'entretien supplémentaire ménager réalisé par le personnel communal.

Les associations du territoire de Bourgvallées peuvent disposer des salles gratuitement. Elles devront modérer leur consommation d'énergie lors de l'occupation des lieux.

Remplacement vaisselle cassée ou perdue

DESIGNATION	Prix de la casse à l'unité	DESIGNATION	Prix de la casse à l'unité
Assiettes plates porcelaine	5,00 €	Plats ovale 60cm	19,00 €
Assiettes creuses porcelaine	5,00 €	Plats inox ovale 46cm	17,00 €
Assiettes à dessert porcelaine	5,00 €	Plats inox creux rond	10,00 €
Assiettes plates arcopal	1,50 €	Plats divers en inox	8,00 €
Assiettes creuses arcopal	1,50 €	Saladiers inox	19,00 €
Assiettes à dessert arcopal	1,50 €	Légumiers	17,00 €
Verres à apéritif	1,50 €	Sauciers inox	16,00 €
Verres à eau 25 cl	1,50 €	Corbeilles à pain	5,00 €
Verres à vin blanc 14 et 15cl	1,50 €	Plateaux à fromage en osier	6,00 €
Verres à vin rouge 19 cl	1,50 €	Plateaux de service	18,00 €
Verres à digestif	1,50 €	Pichets à eau en verre	2,00 €
Coupes à champagne	1,50 €	Pichets à café en inox	8,00 €
Tasses à café	3,00 €	Sucriers	3,00 €
Soucoupes tasses	2,00 €	Louches	5,00 €
Cuillères à soupe	1,00 €	Pelles à tarte	6,00 €
Fourchettes	1,00 €	Cuillère à glace	15,00 €
Cuillères à café	1,00 €	Couteaux à fromage	11,00 €
Couteaux	2,00 €	Pinces à salade	5,00 €
Fourchettes à poisson	2,00 €	Pinces à servir	5,00 €
Couteaux à poisson	2,00 €	Fourchette de service	5,00 €
Ouvre boîtes	2,00 €	Cuillère de service	5,00 €
Tire bouchons	3,00 €	Bac à couverts	5,00 €
Cafetière (percolateur)	80,00 €	autres éléments non précités	coût de remplacement

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

- **D-2023-022-Maison de la Mancellière sur Vire**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la délibération D-2023-013 du 31 janvier 2023, le conseil municipal à délibéré favorablement pour vendre la maison à M. et Mme Franco. Ces derniers se dédisent pour convenance personnelle.

M. Le Maire informe que la maison est remise en vente.

- **D-2023-023-Demande honorariat pour ancien maire-délégué de Bourgvallées**

M. le maire informe qu'il souhaite demander l'honorariat auprès de la préfecture pour Xavier MILCENT et Claude MAISONNEUVE.

Le conseil municipal est favorable

Questions diverses :

M. Le maire rappelle que 3 réunions sont prévues pour informer les conseillers municipaux de l'ensemble de l'Agglo Saint-loise du projet de réviser les attributions de compensations versées aux communes à hauteur de 10 €/ habitant,

M. Le Maire a reçu un courrier de l'agglo l'informant du dédit d'engagement financier de l'agglo pour la natation scolaire pour les élèves de l'école de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Mme DESHAYES, maire adjoint en charge des affaires scolaires, souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion, le devenir du transport scolaire intra commune (circuits SOULLES-école SSDB et LMSV-école SSDB).

Les grands électeurs seront appelés à voter en septembre prochain aux élections sénatoriales, Toutes les communes du département au préalable seront convoquées aux fins de procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants, à une date fixée par décret (Traditionnellement un vendredi fin juin avant 20h) ; la date sera impérative

Des coupures de courants sont prévues les 14 et 18 avril 2023 à Saint-Romphaire. Les rues concernées seront affichées à la mairie.

L'association « Un monde tout en poupée » organise à la salle des fêtes de Soulles une exposition du 18 au 19 mars 2023 de 10h à 18h

M. Le Maire informe qu'il a une demande d'un habitant de Bourgvallees qui a une association « la communauté de jeu » qui permet à ses adhérents de faire des jeux de société. Cette association regroupe une quarantaine de membres actifs. Ils souhaitent un espace réservé

gratuitement pour exercer le samedi soir et la journée du dimanche. Peut-on leur proposer gratuitement la cantine de Gourfaleur sans restauration possible ? M. le maire va rencontrer cet habitant.

Mme Jennifer ENEE informe qu'une demande de fond LEADER a été faite pour la réfection du parc d'éclairage public de Bourgvallées. Est-il possible d'assurer un suivi de ce dossier pour qu'il aboutisse ?

La prochaine réunion de conseil est prévue le 4 avril 2023 pour le vote du budget communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 43 min

JAVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	Absent
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie-Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige	absente	LECOEUR	Benjamin	
BRIARD	Marlène	Pouvoir à Jean-Claude HERVIEU	JAVALET	Aurélie	
GAUTIER	Christelle	Pouvoir à Magali BOUILLON	HOREL-DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	